



FAQ e-Helvetica Deposit

[e-Helvetica Deposit](#)

Contenu

1	Informations générales	1
2	S'enregistrer comme éditeur	4
3	Livres	5
4	Revues	7

1 Informations générales

Qu'est-ce que e-Helvetica Deposit ?

e-Helvetica Deposit est la plateforme qui permet aux éditeurs de déposer leurs diverses publications numériques à la Bibliothèque nationale suisse. Une fois que vous êtes enregistré comme éditeur, vous pouvez annoncer et charger vos livres et revues numériques grâce aux formulaires.

Que sont les e-Helvetica ?

Les e-Helvetica sont des publications numériques qui:

- paraissent en Suisse
- ou
- se rapportent à la Suisse ou à des personnes de nationalité suisse ou résidant en Suisse
- ou
- sont éditées ou créées par ou avec le concours d'auteurs ou d'organisations suisses ou liés à la Suisse

J'ai publié une publication numérique (un livre ou une revue). Comment puis-je la déposer à la Bibliothèque nationale suisse ?

Vous pouvez déposer votre publication numérique ainsi que les données qui la décrivent sur e-Helvetica Deposit, notre plateforme destinée aux éditeurs. Pour ce faire, vous avez besoin d'un login que vous obtiendrez en cliquant sur *S'enregistrer comme éditeur*.

Pourquoi la Bibliothèque nationale suisse archive-t-elle des publications numériques ?

La Bibliothèque nationale suisse a pour mandat légal de collectionner, de répertorier, de conserver et de rendre accessibles les informations imprimées ou stockées sur d'autres supports que le papier, ayant un lien avec la Suisse. Ce mandat inclut donc également les publications créées sous forme numérique comme les livres et revues numériques.

Dans quel format de fichier les publications numériques doivent-elles être déposées ?

La Bibliothèque nationale suisse accepte les formats PDF et EPUB pour les publications numériques, JPG et PNG pour les couvertures de livres. D'autres formats comme Kindle (.azw), Mobipocket (.mobi), etc. ne peuvent pas être pris en considération pour l'instant. Si votre publication numérique existe dans plusieurs formats, veuillez n'en annoncer qu'un seul. Nous vous prions de noter que votre fichier ne doit pas contenir de restrictions d'utilisation telles qu'une protection par mot de passe ou un accès limité dans le temps.

Ma publication numérique est disponible au format PDF et EPUB. Puis-je déposer les deux ?

Si votre publication numérique est disponible dans les deux formats, veuillez n'en annoncer qu'un seul. Nous ne collectionnons une publication avec un contenu identique qu'une seule fois sous forme numérique.

En quoi les livres se distinguent-ils des revues ?

Les livres sont des publications achevées, qui sont normalement publiées en un volume, parfois également en plusieurs volumes. Par revue, on entend un ouvrage paraissant régulièrement sous un titre inchangé, qui comporte souvent une numérotation. Cette dernière peut aussi se limiter à une année. Si vous ne savez pas avec certitude si votre publication correspond à une revue ou à un livre, nous vous prions de nous contacter à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

J'ai numérisé moi-même la publication que j'ai fait paraître il y a quelques années sous forme imprimée. Puis-je déposer chez vous ce document numérisé ?

Non, seules peuvent être déposées sur e-Helvetica Deposit les publications qui ont été produites directement au format numérique (born-digital).

Mon amie fait paraître une publication intéressante. Puis-je déposer cette publication chez vous ?

Si vous n'êtes pas l'auteur ou l'éditeur d'une publication numérique, vous ne pouvez pas déposer celle-ci chez nous. Votre amie peut toutefois le faire elle-même, si elle est l'autrice ou l'éditrice de cette publication et que cette dernière est publiée sur Internet.

J'aimerais déposer 50 publications numériques. Saisir autant de données pour chaque document nécessite un effort conséquent. Ne puis-je pas simplement charger les fichiers ?

La saisie de données descriptives (métadonnées) est absolument nécessaire, car elles servent de base à l'enregistrement dans notre catalogue de bibliothèque Helveticat et à l'archivage à long terme. Si vous souhaitez enregistrer un nombre plus important de publications numériques, veuillez vous adresser à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous examinerons alors si un processus automatisé de dépôt de vos publications serait approprié, comme nous le faisons pour les plus grands éditeurs.

Je n'ai pas d'adresse Internet pour ma publication numérique. Ne puis-je donc pas la déposer ?

Si vous n'avez pas d'adresse Internet pour votre publication numérique, vous ne pouvez pas la déposer. La Bibliothèque nationale suisse ne collectionne que des publications numériques qui sont publiées sur Internet.

Il n'y a pas de lien direct vers ma publication numérique sur Internet. Celle-ci est mentionnée avec d'autres informations sur mon site web. Ne puis-je donc pas la déposer ?

L'adresse Internet est une mention importante en ce qui concerne la publication. La Bibliothèque nationale suisse ne collectionne que des publications numériques publiées sur Internet. Il peut s'agir d'un lien direct vers votre publication, mais une mention sur votre site web suffit également comme mention de publication.

Puis-je aussi déposer un livre en allemand ou une revue en anglais ?

Oui, vous pouvez aussi déposer un livre en allemand ou une revue en anglais sur e-Helvetica Deposit, dans la mesure où la publication est parue dans votre maison d'édition. La Bibliothèque nationale suisse collectionne des publications dans toutes les langues pour autant qu'elles aient un rapport avec la Suisse.

Qu'advient-il de ma publication numérique et comment puis-je y accéder ?

Après que votre publication numérique a été vérifiée et acceptée par la Bibliothèque nationale suisse, les données descriptives (métadonnées) et la publication sont intégrées dans le système Ingest de la Bibliothèque nationale. Ce système prépare les données en vue de l'archivage et fait en sorte que les métadonnées correspondantes soient disponibles dans le catalogue Helveticat. Une fois enregistrées dans les archives à long terme, les publications peuvent être recherchées et affichées dans e-Helvetica Access, le portail d'accès aux collections numériques de la Bibliothèque nationale. Si vous avez sélectionné le droit d'accès *Accès limité*, votre publication numérique ne peut être consultée que dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Dans ce cas, il n'y a aucune possibilité de reproduction (sauvegarde, impression, etc.). La publication numérique ne peut pas non plus être empruntée.

Puis-je consulter ma publication numérique une fois qu'elle a été archivée ?

Les livres et revues numériques sont répertoriés dans le catalogue Helveticat et peuvent être consultés dans e-Helvetica Access, le portail d'accès aux collections numériques de la Bibliothèque nationale suisse. En tant qu'éditeur, c'est vous qui décidez si votre publication est disponible de manière illimitée ou seulement dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Si la publication est disponible de manière illimitée, elle peut être consultée de partout. Si elle n'est destinée à la consultation que dans les locaux de la Bibliothèque nationale, elle est disponible comme contenu protégé dans les salles publiques. La reproduction (sauvegarde, impression, prêt, etc.) n'est alors pas possible. Ces conditions s'appliquent également aux maisons d'édition, qui en cas de disponibilité restreinte ne peuvent consulter leurs propres publications que dans les salles publiques.

Que signifient les différents droits d'accès ?

Dans e-Helvetica Access, le portail d'accès aux collections numériques de la Bibliothèque nationale suisse, nos utilisateurs ont la possibilité de consulter le contenu de votre publication numérique archivée. Vous avez le choix entre deux catégories d'accès : *Accès libre* et *Accès limité*. Si vous choisissez *Accès libre*, l'accès à votre livre ou revue est illimité. L'intégralité du texte est librement accessible sur Internet. Si vous choisissez *Accès limité*, l'accès n'est possible que dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Aucune forme de reproduction (sauvegarde, impression, etc.) n'est possible. La publication numérique ne peut pas non plus être empruntée.

Aucune autre catégorie d'accès n'est proposée. Si vous avez des questions concernant les catégories d'accès, veuillez vous adresser à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

Mon fichier fait plus de 1 GB. Ne puis-je donc pas le déposer ?

Si votre publication numérique dépasse la taille de fichier prescrite, veuillez vous adresser à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

En vue de déposer ma publication, j'ai rempli tous les champs, mais j'ai reçu un message d'erreur au moment du chargement du fichier. Que puis-je faire ?

Si plusieurs éditeurs envoient en même temps un document d'une certaine taille sur e-Helvetica Deposit, cela peut causer un time-out du système. Dans ce cas, veuillez réessayer plus tard. L'annonce que vous avez commencée est automatiquement mise en mémoire tampon.

Où puis-je trouver un aperçu des groupes thématiques de la Bibliothèque nationale suisse ?
Dans e-Helvetica Deposit, vous trouvez une liste de groupes thématiques dans le formulaire lorsque vous déposez un livre ou que vous annoncez un titre de revue. Dans le champ *Groupe thématique*, vous pouvez ouvrir un menu déroulant avec toutes les catégories utilisées par la Bibliothèque nationale suisse. Les groupes thématiques se basent sur la Classification décimale de Dewey (trois positions).

Qu'est-ce qu'un identifiant permanent ?

Un identifiant permanent est une adresse valide et pérenne. Il peut remplacer l'URL dans un catalogue de bibliothèque ou dans d'autres systèmes de recensement, ou être utilisé comme référence stable dans les documents eux-mêmes. Comme les liens sont ainsi permanents, il n'y a plus besoin de les mettre à jour. Munies d'un identifiant permanent, les publications numériques sont identifiées de façon univoque. Exemples d'identifiants permanents : URN (Uniform Resource Name), DOI (Digital Object Identifier), PURL (Persistent Uniform Resource Locator), etc. La Bibliothèque nationale suisse attribue un URN aux publications numériques.

À qui puis-je m'adresser pour obtenir encore plus d'informations sur e-Helvetica Deposit ?

Vous pouvez nous soumettre vos questions et suggestions par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

2 S'enregistrer comme éditeur

Qui est autorisé à déposer des publications numériques à la Bibliothèque nationale suisse ?

La plateforme e-Helvetica Deposit est conçue pour les éditeurs qui ne souhaitent déposer qu'une seule publication ou quelques publications par année. Les éditeurs peuvent enregistrer eux-mêmes leurs livres et revues numériques sur e-Helvetica Deposit et les charger directement.

J'ai déménagé. Puis-je modifier moi-même l'adresse dans mon compte ?

Oui, connectez-vous à e-Helvetica Deposit, puis ouvrez le menu *Compte*. Vous pouvez y modifier et sauvegarder votre adresse ou d'autres données de contact.

À l'avenir, je n'aimerais plus déposer de publications numériques à la Bibliothèque nationale suisse. Comment puis-je effacer mon compte ?

Vous ne pouvez pas effacer votre compte vous-même. Veuillez vous adresser à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

L'enregistrement de ma maison d'édition et le dépôt de mes publications numériques génèrent-ils des coûts uniques ou annuels ?

Non, l'enregistrement et le dépôt sont gratuits. Une fois que vous vous êtes enregistré (cela se fait une seule fois), vous pouvez annoncer autant de publications que vous le souhaitez.

L'archivage de ma publication numérique m'est-il facturé ?

Non, l'archivage à long terme est gratuit pour les utilisateurs de la plateforme e-Helvetica Deposit.

La Bibliothèque nationale suisse me verse-t-elle quelque chose pour les publications que j'ai déposées ?

Non, les éditeurs déposent leurs livres et revues numériques à la Bibliothèque nationale suisse à titre gracieux. Ils contribuent ainsi à l'exécution du mandat légal de la bibliothèque.

Je dispose déjà d'un compte et je me connectais jusqu'à présent avec mon nom d'utilisateur et mon mot de passe. Comment dois-je procéder désormais ?

L'accès à e-Helvetica Deposit a été modernisé. La procédure d'identification est proposée désormais via eIAM. La connexion avec un nom d'utilisateur et un mot de passe n'est plus possible.

Si vous disposez déjà d'un compte e-Helvetica Deposit, vous pouvez le lier à un compte AGOV, FED-LOGIN, GenèveID, ZUGLOGIN, eZug, #edaLogin ou Switch Edu-ID. Si vous possédez déjà l'un de ces comptes, vous pouvez vous connecter via eIAM en cliquant sur le bouton "Login" de e-Helvetica Deposit. Si vous ne disposez pas encore d'un tel compte, vous pouvez en créer un nouveau en cliquant aussi sur le bouton "Login" de e-Helvetica Deposit. Veuillez utiliser la même adresse e-mail que celle que vous avez utilisée jusqu'à présent pour vous connecter à e-Helvetica Deposit.

Il n'est pas nécessaire de vous réinscrire en tant qu'éditeur dans e-Helvetica Deposit. En cas de questions ou de problèmes, veuillez contacter deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

3 Livres

Qu'entend-on par livres numériques ?

Les livres numériques présentent les caractéristiques suivantes :

- ils ont été créés sous forme numérique
- ils sont publiés sous forme numérique uniquement ou en parallèle à d'autres formes de publication (impression, par exemple)
- ils sont publiés sur Internet
- ils paraissent une seule fois

Si vous ne savez pas avec certitude si votre publication correspond à un livre ou à une revue, nous vous prions de nous contacter à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

Quels livres numériques la Bibliothèque nationale suisse collectionne-t-elle ?

La Bibliothèque nationale suisse collectionne les publications qui ont un lien avec la Suisse. Ces publications sont désignées par le terme Helvetica. Concrètement, il s'agit des publications qui :

- paraissent en Suisse
- ou
- se rapportent à la Suisse ou à des personnes de nationalité suisse ou résidant en Suisse
- ou
- sont éditées ou créées par ou avec le concours d'auteurs ou d'organisations suisses ou liés à la Suisse

C'est à la Bibliothèque nationale qu'il incombe de décider en dernier lieu si un livre numérique doit être intégré à ses collections.

Quels livres numériques la Bibliothèque nationale suisse ne collectionne-t-elle pas ?

La Bibliothèque nationale suisse ne collectionne pas de livres numériques sans lien avec la Suisse. Elle ne collectionne pas non plus de chapitres isolés, de projets de publications, de documents de travail provisoires, de versions provisoires, de résumés, d'abstracts, de cartes, d'images, de photographies, de documents numérisés, de films, de partitions ou de fichiers audio. Les thèses des universités suisses et les sites Internet ne peuvent pas non plus être annoncés par e-Helvetica Deposit. La Bibliothèque nationale collectionne ces publications par d'autres moyens.

L'édition imprimée de mon livre est déjà répertoriée dans le catalogue de la Bibliothèque nationale suisse. Dois-je quand même annoncer le livre numérique ?

La Bibliothèque nationale suisse ne collectionne qu'une seule forme de support. Si nous avons déjà l'édition imprimée dans notre collection, veuillez ne pas annoncer l'édition numérique.

Mon livre est paru en italien et en anglais. Lorsque je saisis les données, puis-je directement charger les deux éditions linguistiques ?

Si le même livre a été publié dans deux langues différentes, les deux livres sont déposés séparément. Il convient donc de remplir un formulaire par langue.

Nous sommes une maison d'édition de musique et publions des partitions de musique. Collectionnez-vous aussi les partitions ?

Non, nous ne collectons pas de partitions numériques.

À quels critères mon livre doit-il répondre ?

Votre livre doit être au format PDF ou EPUB, avoir un lien avec la Suisse et comporter un auteur et/ou un titre. Dans le formulaire, sous *Déposer un livre*, vous trouverez plus de précisions sur les indications obligatoires à saisir.

Mon ami a écrit un livre numérique intéressant sur la commune de Celerina et l'a illustré de ses propres photos. Puis-je le déposer ?

Si vous n'êtes ni l'auteur ni l'éditeur de ce livre numérique, vous ne pouvez pas le déposer chez nous. Vous ne pouvez annoncer que des livres parus dans votre propre maison d'édition. Mais votre ami peut tout à fait déposer son livre chez nous si ce dernier est paru dans sa maison d'édition et qu'il a été publié sur Internet.

En annonçant mon livre numérique, je me suis malheureusement trompé dans les métadonnées. Dois-je l'annoncer une nouvelle fois ?

Pour les livres qui sont sauvegardés temporairement, il est encore possible de modifier les indications. Dès que vous avez définitivement déposé votre livre numérique, vous ne pouvez plus modifier les métadonnées. Veuillez vous adresser à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous nous chargerons de faire les corrections pour vous.

L'an passé, j'ai déposé un livre numérique. Entre-temps, l'URL a changé. Dois-je l'annoncer ?

Nous n'effectuons pas de modifications ultérieures de l'URL à moins qu'elle n'ait été saisie incorrectement lors de l'annonce, par erreur. L'attribution d'un identifiant univoque – pour l'instant sous forme d'un Uniform Resource Name (URN) – permet de garantir l'accès pérenne à votre livre numérique. L'URN est attribué par la Bibliothèque nationale suisse et a pour fonction de garantir le lien perpétuel vers le livre numérique. Les liens ne doivent donc pas être actualisés ou entretenus.

J'ai enregistré ma propre maison d'édition « Antoine Exemple » sur e-Helvetica Deposit. Mon livre a toutefois été réalisé chez Book on Demand. Est-ce que je peux quand même déposer mon livre ?

Oui, nous acceptons aussi les livres numériques sortis chez des éditeurs de livres à la demande. Lorsque vous annoncez votre livre, vous pouvez saisir le nom de votre éditeur de livres à la demande dans le champ *Nom de l'éditeur*.

Le menu *Livres* indique qu'une publication que j'ai déposée est *Converti en revue*. Qu'est-ce que cela signifie ?

La publication que vous avez déposée est un numéro de revue que nous avons transféré dans le menu *Revue*. Elle est traitée comme publication périodique.

4 Revues

Qu'entend-on par revues numériques ?

Les revues numériques présentent les caractéristiques suivantes :

- elles ont été créées sous forme numérique
- elles sont publiées sous forme numérique uniquement ou en parallèle à d'autres formes de publication (impression, par exemple)
- elles sont publiées sur Internet
- leur titre est constant
- elles sont publiées en série, selon un rythme périodique
- elles disposent normalement d'une numérotation

Si vous ne savez pas avec certitude si votre publication correspond à une revue ou à un livre, nous vous prions de nous contacter à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch.

Quelles revues numériques la Bibliothèque nationale suisse collectionne-t-elle ?

La Bibliothèque nationale suisse collectionne les publications qui ont un lien avec la Suisse. Ces publications sont désignées par le terme Helvetica. Concrètement, il s'agit des publications qui :

- paraissent en Suisse
- ou
- sont liées à la Suisse sur le plan thématique
- ou
- sont éditées par des organisations suisses ou liées à la Suisse

La partie rédactionnelle doit constituer au moins un tiers des revues que la Bibliothèque nationale intègre à ses collections. Il est également impératif que la revue soit publiée sur Internet.

Exemples : revues spécialisées scientifiques (également en libre accès), revues spécialisées, magazines, annuaires, revues d'associations, revues d'autorités publiques (Confédération, cantons, communes), revues de communautés religieuses, revues d'organisations internationales ayant leur siège en Suisse, revues d'entreprises (magazines destinés au personnel ou à la clientèle), revues d'organisations telles que des partis, des associations, des syndicats, etc.

C'est à la Bibliothèque nationale qu'il incombe de décider en dernier lieu si une revue numérique doit être intégrée à ses collections.

Quelles revues numériques la Bibliothèque nationale suisse ne collectionne-t-elle pas ?

La Bibliothèque nationale suisse ne collectionne pas de revues numériques qui sont parus à l'étranger et n'ont pas de lien avec la Suisse ou dont moins du tiers du contenu est suisse. La revue doit en outre être publiée sur Internet. Les articles isolés, les publications qui contiennent surtout de la publicité, les journaux d'élèves d'une école ou les documents non publiés ne sont pas non plus retenus. Les images, les photographies, les documents numérisés, les films, les cartes, les partitions, les fichiers audio et les sites Internet ne peuvent pas être annoncés auprès de e-Helvetica Deposit. La Bibliothèque nationale collectionne ces publications par d'autres moyens.

Je souhaiterais déposer des numéros de ma revue numérique. Comment dois-je procéder ?

Dans un premier temps, il faut vous enregistrer en tant que maison d'édition sur e-Helvetica Deposit. Une fois cet enregistrement effectué, vous pouvez annoncer un titre de revue. Vous pourrez déposer des numéros individuels de votre publication uniquement lorsque le titre de la revue aura été accepté par la Bibliothèque nationale suisse. Vous en serez informé par e-mail. Une fois le titre accepté, vous pouvez déposer les numéros sous *Déposer un numéro* en téléchargeant le document correspondant (les formats PDF et EPUB sont acceptés).

Ma revue paraît aussi sous une forme imprimée déjà intégrée aux collections de la Bibliothèque nationale suisse. Puis-je tout de même annoncer et déposer sa version numérique sur e-Helvetica Deposit ?

Nous vous prions de contacter la Bibliothèque nationale suisse par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous examinerons ensuite quel support doit être collectionné dans ce cas précis.

Ma revue paraît en français, en allemand et en italien. Lorsque je saisis les données, puis-je charger toutes les éditions linguistiques en même temps ?

Non, il est important que vous annonciez chaque titre et donc chaque édition linguistique séparément. Nous vous prions de veiller ensuite à déposer les divers numéros avec l'édition linguistique appropriée (numéros français avec l'édition linguistique française, numéros allemands avec l'édition linguistique allemande, etc.).

Le mode de parution du titre que j'ai annoncé a été modifié. Comment dois-je procéder ?

Il vous faut nous communiquer les modifications des informations concernant la revue (métadonnées) par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous nous chargerons ensuite d'effectuer les changements requis dans les métadonnées.

Une revue que j'ai déposée jusqu'ici va être reprise par une autre maison d'édition. Celle-ci souhaiterait continuer à déposer cette revue auprès de la Bibliothèque nationale suisse. Comment devons-nous procéder ?

Nous vous prions de nous contacter par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous pouvons ensuite transférer une revue déjà annoncée d'une maison d'édition à une autre. Auparavant, la nouvelle maison d'édition doit également s'enregistrer sur e-Helvetica Deposit.

J'ai malheureusement commis une erreur dans les métadonnées lorsque j'ai annoncé ma revue numérique. Dois-je l'annoncer une nouvelle fois ?

Non, nous vous prions de nous communiquer les changements à apporter aux métadonnées ou les corrections par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous effectuerons ensuite le(s) changement(s) requis dans les métadonnées.

Comment dois-je procéder si le titre de ma revue change ?

En cas de changement de titre, nous vous prions de prendre contact avec la Bibliothèque nationale suisse par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Indiquez alors l'ancien titre et le titre actuel. Nous prendrons contact avec vous pour la suite de la procédure. Lorsqu'une revue change de titre, il se peut qu'elle doive être annoncée une nouvelle fois. Nous nous chargeons alors de fermer la revue portant l'ancien titre. Les changements de titre ne nécessitent toutefois pas toujours un nouvel enregistrement.

La revue que je publiais ne paraît plus. Dois-je l'annoncer ?

Communiquez-le-nous par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch si l'une des revues que vous déposez ne paraît plus. Nous fermons ensuite cette revue de sorte qu'aucun autre numéro ne puisse plus être déposé. Nous effectuerons également les changements requis dans les métadonnées.

Je vous ai annoncé que ma revue n'allait plus paraître. La Bibliothèque nationale suisse m'a confirmé la fermeture de ce titre. Toutefois, suite à des discussions au sein de l'association, il a été décidé de continuer d'éditer une revue. Notre titre va donc paraître à nouveau après une longue pause. Je souhaiterais dès lors recommencer à déposer cette revue chez vous.

Comment dois-je procéder ?

Prenez contact avec nous par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Si le titre de la revue a changé, il vous faut l'enregistrer une nouvelle fois. Si la revue paraît de nouveau avec le même titre après une interruption, nous pouvons rouvrir ce titre dans e-Helvetica Deposit, de manière à ce que vous puissiez déposer de nouveaux numéros. Nous nous chargerons d'effectuer les changements requis dans les métadonnées.

J'ai déposé par erreur un numéro dans le mauvais titre. Comment dois-je procéder ?

Veuillez nous contacter par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous procéderons aux modifications nécessaires.

J'ai déposé par erreur un numéro de revue dans le menu *Livres*. Comment dois-je procéder ?

Veuillez nous contacter par e-mail à deposit.e-helvetica@nb.admin.ch. Nous procéderons aux modifications nécessaires.